



PROCOLE SANITAIRE

Note sur les consignes sanitaires auprès des Commissions du District de Provence

La situation sanitaire actuelle ne permettant toujours pas une reprise normale de l'activité, vous trouverez ci-dessous, dans le strict respect des mesures gouvernementales, un rappel des consignes et des instructions que nous souhaitons voir appliquer lors de vos convocations devant nos Commissions :

- Respect de la distanciation physique d'un mètre entre chaque personne, aussi bien durant l'attente de votre passage qu'à l'intérieur de la salle de Commission ;
- Organisation de la salle de manière à respecter la distanciation physique ;
- Port du masque obligatoire pour l'ensemble des personnes (licenciés de clubs, arbitres, délégués, membres de la Commission) ;
- Utilisation d'un gel hydroalcoolique (pour votre information, un distributeur de gel est présent à l'entrée du bâtiment) ;
- Eviter au maximum l'échange d'objets entre vous (stylos, documents...) ;
- Eviter dans la mesure du possible les croisements lors de votre entrée ou de votre sortie de la salle de Commission ;
- Aérer la salle entre chaque audition.

En fonction de l'évolution de la situation, nous reviendrons vers vous pour vous donner des informations complémentaires.